

► SOCIÉTÉS ◀
**CHANGEMENT DE DENOMINATION, SIGLE,
ENSEIGNE OU NOM COMMERCIAL**



ASSISTANCE AUX FORMALITES

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre Centre de Formalités des Entreprises

Formulaire :

- 2 formulaires M2 ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire :

I. Changement de dénomination ou raison sociale, sigle

- 1 exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire signés par tous les associés
- 2 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes
- Publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution
- Mandat ou pouvoir si nécessaire (*si dossier déposé par un tiers*)

Frais à verser pour le Registre des Métiers :

- 13,33 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

Frais à verser pour le Tribunal Judiciaire :

- 192,01 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire

 Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 76,01 €

👉 En cas d'établissements secondaires inscrits dans d'autres circonscriptions de greffe, joindre un chèque de 10,72 € à l'ordre du Tribunal Judiciaire + frais de notification inter-greffe : 33,46 € par chèque distinct à l'ordre du Tribunal Judiciaire. (*celui de l'ets secondaire*)

II. Changement, ajout ou suppression de nom commercial

Appellation sous laquelle est exercé le commerce et qui permet à la clientèle d'identifier l'entreprise.

👉 Il ne peut être déclaré plusieurs noms commerciaux pour un même établissement.
([comité de coordination du RCS, délibération du 30/06/2015, avis n° 2015-013](#))

Remarque : si le nom commercial est mentionné dans les statuts, il y a lieu également de procéder à la mise à jour de ces derniers.

- Mandat ou pouvoir si nécessaire (*si dossier déposé par un tiers*)

Frais à verser pour le Registre des Métiers :

- 13,33 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- 178,08 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire (192,01 € si dépôt d'actes)

 Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 62,08 €

III. Changement, ajout, suppression d'enseigne

Appellation désignant le local commercial

- Mandat ou pouvoir si nécessaire (*si dossier déposé par un tiers*)

Frais à verser pour le Registre des Métiers :

- 13,33 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- 62,08 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire

👉 Tout changement doit faire l'objet d'une demande d'inscription modificative. ([art. R.123-66](#)) Il en va notamment ainsi, pour chaque établissement, en cas de suppression ou modification du nom commercial et de l'enseigne. (*pas de justificatif à fournir*)

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :